

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 29 février 2024 fixant le nombre de places offertes à la session 2024 des trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

NOR : JUSB2403957A

Par arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice, en date du 29 février 2024, le nombre de places offertes aux trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ouverts au titre de l'année 2024 par l'arrêté du 14 décembre 2023 portant ouverture au titre de l'année 2024 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature est fixé respectivement à 271 pour le premier concours, 64 pour le deuxième concours et 18 pour le troisième concours.

Les places non pourvues au titre de l'un des trois concours pourront, dans la limite des trois quarts du nombre de places offertes à ce concours, être reportées sur l'un ou l'autre des deux autres concours par le jury.